



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20190325-CONS-AG-19-016
-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2019

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 25 mars 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Approbation de la déclaration de projet relative au recalibrage du ruisseau du Lupinu (section aval)

L'an Deux Mille dix-neuf, le 25 mars 2019 à 17 h 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 11 mars 2019.

PRESENTS : Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Philippe PERETTI, Emmanuelle DE GENTILI, Pierre SAVELLI, , Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGIO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Françoise VESPERINI.

ONT DONNE POUVOIR :

Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Angèle BRUNINI	à	Jean-Joseph MASSONI
Pierre-Noel LUIGGI	à	Serena BATTESTINI
Etienne PERFETTI	à	Jean BIAGGINI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Céline SIMONI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGIO
Jean-Noël VALERY	à	Michel ROSSI
Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Marie-Paule HOUEMER, Jean-Michel SAVELLI, Lucien NATALI, Julien MORGANTI, Marie-Dominique CARRIER, Dominique ROSSI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 25 mars 2019

OBJET : Approbation de la déclaration de projet relative au recalibrage du ruisseau du Lupinu (section aval)

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 septembre 2018 approuvant les conventions de gestion concernant l'exercice de la compétence GEMAPI entre les communes de Bastia, Furiani, Santa Maria di Lota et la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 septembre 2018 approuvant la convention de gestion conclue entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la ville de Bastia concernant la réalisation des travaux hydrauliques sur la section aval du ruisseau du Lupinu ;

Vu la déclaration de projet annexée à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 18 mars 2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

La déclaration de projet relative au recalibrage du ruisseau de Lupinu dans sa partie aval telle que figurant en annexe ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia pour les actions postérieures au 1^{er} janvier 2018 (prise de la compétence GEMAPI) ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **28 MARS 2019**
et publication ou notification
du **28 MARS 2019**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOUHRAOUI



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification